



Commission de l'énergie
de l'Ontario

Les prix de l'électricité

- Prix de l'électricité en un coup d'œil
- Le rôle de la CEO dans la fixation des prix de l'électricité
- Prix de la grille tarifaire réglementée (GTR)
- Prix selon l'heure de la consommation

Prix de l'électricité en un coup d'œil

1^{er} novembre 2010

Grille tarifaire réglementée	
Tarif du palier inférieur :	6,4 ¢/kWh
Tarif du palier supérieur :	7,4 ¢/kWh
Prix selon l'heure de la consommation	
Période creuse :	5,1 ¢/kWh
Période médiane :	8,1 ¢/kWh
Période de pointe :	9,9 ¢/kWh
Prix selon l'heure de la consommation:	 Time is 1:53 PM EST Period = on-peak (9.9 ¢/kWh) (view chart)



Le rôle de la CEO dans la fixation des prix de l'électricité

En matière d'électricité, la CEO établit les tarifs pour ce qui suit :

- la distribution et le transport de l'électricité;
- le prix à la consommation de l'électricité pour les abonnés relevant de la grille tarifaire réglementée – prix étagés ou prix selon l'heure de consommation.

La CEO ne réglemente pas les prix facturés pour des services concurrentiels tels que :

- les contrats offerts par les détaillants en électricité.

Prix de la grille tarifaire réglementée (GTR)

Les consommateurs qui achètent leur électricité directement auprès de leur service public paient les tarifs suivants pour leur consommation d'électricité. Ces tarifs sont établis par la Commission de l'énergie de l'Ontario dans le cadre de la grille tarifaire réglementée. Si vous achetez votre électricité auprès d'un détaillant d'électricité, le prix que vous

payez sera différent et indiqué dans le contrat que vous signez.

Le seuil qui établit les prix de l'électricité élevés et bas pour les consommateurs résidentiels relevant du régime de la grille tarifaire réglementée est fixé à 600 kilowattheures par mois durant les mois d'été (du 1er mai au 31 octobre) et à 1 000 kilowattheures par mois durant la période hivernale (du 1er novembre au 30 avril). Cette différence est justifiée par le fait que les consommateurs utilisent davantage d'électricité pour l'éclairage et les activités à l'intérieur l'hiver, et que certains Ontariennes et Ontariens dépendent de l'électricité pour le chauffage.

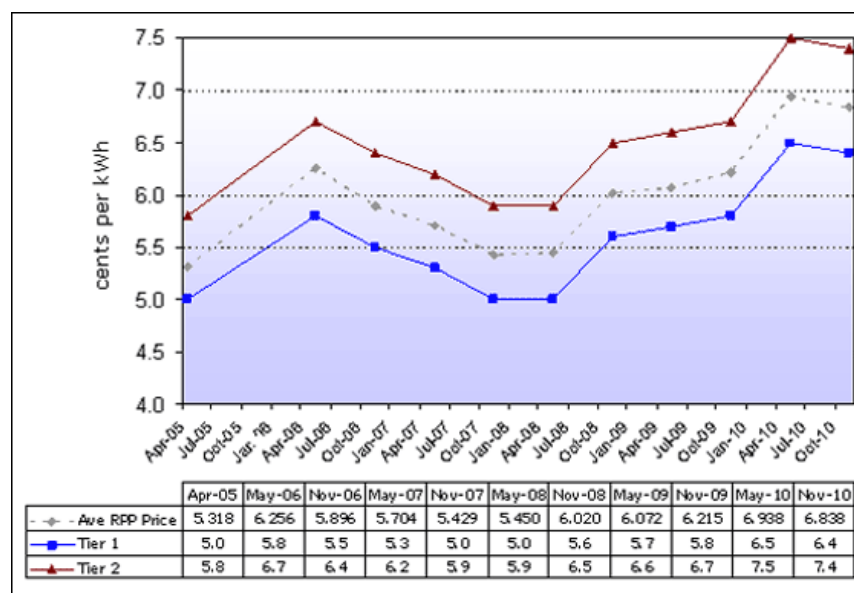
Le seuil pour les consommateurs non résidentiels de la GTR demeure de 750 kilowattheures tout au long de l'année.

Saison	Votre consommation	Le tarif réglementé que vous payez (le kWh)	Concerne les.
Été (1er mai au 31 oct.)	Jusqu'à 600 kWh	6,4 cents	Consommateurs résidentiels
	Plus de 600 kWh	7,4 cents	
Hiver (1er nov. au 30 avril)	Jusqu'à 1 000 kWh	6,4 cents	
	Plus de 1 000 kWh	7,4 cents	
Toutes saisons	Jusqu'à 750 kWh	6,4 cents	Consommateurs non résidentiels
	Plus de 750 kWh	7,4 cents	

Prix de la grille tarifaire réglementée : analyse historique

Le tableau qui suit décrit les prix de l'électricité depuis 2002. Il présente également les modifications au seuil résidentiel entre les saisons d'été et d'hiver.

Fixé par	Date d'entrée en vigueur	Tarif du palier inférieur (par kWh)	Seuil résidentiel pour le tarif du palier inférieur (par mois)	Tarif du palier supérieur (par kWh)
Commission de l'énergie de l'Ontario	1^{er} novembre 2010	6,4¢	1,000 kWh	7,4¢
	1^{er} mai 2010	6,5¢	600 kWh	7,5¢
	1^{er} novembre 2009	5,8¢	1,000 kWh	6,7¢
	1^{er} mai 2009	5,7¢	600 kWh	6,6¢
	1^{er} novembre 2008	5,6 ¢	1 000 kWh	6,5 ¢
	1^{er} mai 2008	5,0 ¢	600 kWh	5,9 ¢
	1^{er} novembre 2007	5,0 ¢	1 000 kWh	5,9 ¢
	1^{er} mai 2007	5,3 ¢	600 kWh	6,2 ¢
	1^{er} novembre 2006	5,5 ¢	1 000 kWh	6,4 ¢
	1^{er} mai 2006	5,8 ¢	600 kWh	6,7 ¢
	1^{er} novembre 2005	5,0 ¢	1 000 kWh	5,8 ¢
	1^{er} avril 2005	5,0 ¢	750 kWh	5,8 ¢
Réglementation gouvernementale	1^{er} avril 2004	4,7 ¢	750 kWh	5,5 ¢
	9 décembre 2002	4,3 ¢ par kWh/mois		

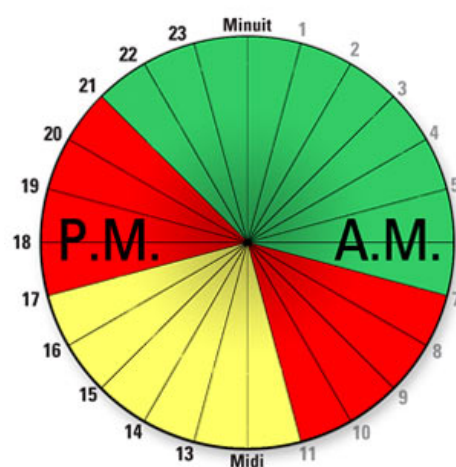


Prix selon l'heure de la consommation

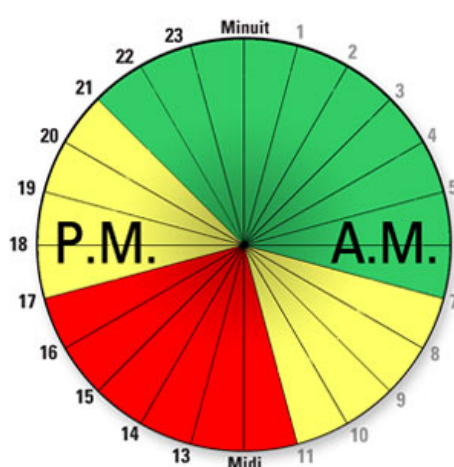
Vous trouverez plus bas un tableau présentant les prix actuels selon l'heure de la consommation et les trois périodes tarifaires (Prix selon l'heure de la consommation en date du 1^{er} novembre 2010. Les prix sont susceptibles de changer tous les six mois) :

période creuse: (la demande d'électricité est la moins élevée) 5.1 ¢/kWh	période médiane: (la demande d'électricité est modérée) 8.1 ¢/kWh	période de pointe: (la demande d'électricité est la plus élevée) 9.9 ¢/kWh
--	---	--

Hiver (1^{er} novembre - 30 avril)
jours de semaine



Été (1^{er} mai - 31 octobre)
jours de semaine

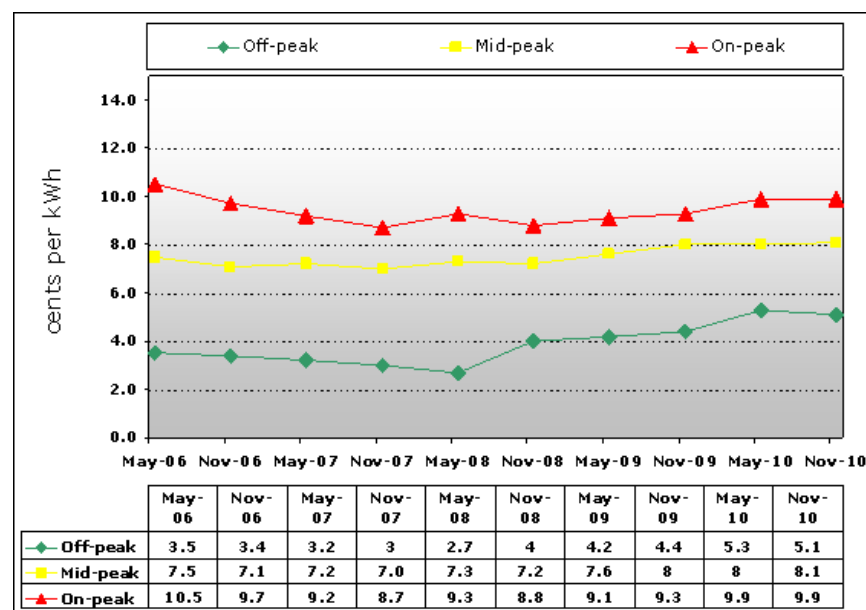


* Les week-ends et les **congés fériés** sont des périodes creuses en hiver comme en été.

Les prix indiqués dans le tableau ci-dessus sont uniquement pour la ligne « Frais d'électricité ». Autrement dit, ils ne touchent aucune autre ligne de votre facture d'électricité, y compris les Frais de livraison, les Frais réglementés et la Redevance de liquidation de la dette.

Le coût du déploiement des compteurs intelligents sera recouvré par l'entremise des Frais de livraison payés par tous les consommateurs qui font partie de classes particulières (p. ex. les consommateurs résidentiels et les petites entreprises).

Prix selon l'heure de la consommation : analyse historique



Dernière mise à jour en 2010-10-18



Avis de non-responsabilité concernant les liens externes | Commentaires et renseignements généraux
Queens Printer for Ontario, 2008

http://www.oeb.gov.on.ca/OEB/Consumers/Electricity/Electricity+Prices/Electricity%20Prices_fr